

Enseigner à l'étranger ou en Andorre

■ À l'étranger

→ Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE) (présente dans 135 pays)

Les emplois proposés concernent les personnels enseignants, 1^{er} degré et certifiés, de direction, d'éducation et d'orientation.

Trois types de contrats sont possibles :

- Les contrats "*expatriés*", plus avantageux, sont de plus en plus réservés aux postes d'encadrement ou de formateurs et sont peu nombreux.

- Les contrats "*résidents*" : les personnels peuvent candidater de France mais la priorité est donnée aux personnels qui vivent sur place ou qui suivent leur conjoint. Les autres doivent demander à être en disponibilité 3 mois pendant lesquels ils seront recrutés localement avant d'être pris en charge par l'AEFE. Les postes sont publiés mi-janvier et les personnels sont recrutés sur proposition du chef d'établissement après avoir recueilli l'avis d'une éventuelle CAP locale en mars. Après recrutement, l'enseignant est détaché par le ministère.

Il n'y a plus de recrutement de résidents aux États Unis.

Les contrats d'"*expatriés*" et de "*résidents*" sont réservés aux personnels titulaires, pour une durée en général de trois ans, renouvelable une fois.

Ils sont rémunérés par l'AEFE.

- Le recruté "*local*" est employé directement par l'établissement avec lequel il signe un contrat de droit local. Ce type de contrat est accessible à tous, titulaires ou non, français ou non.

Ces différents types de contrats entraînent une grande disparité dans l'échelle des rémunérations pour des postes parfois identiques et les critères de recrutement sont parfois opaques.

Dossiers de candidature "expatriés" pour 2013

sur le site www.aefe.fr

La procédure est close pour 2013. Pour 2014, surveiller le BO début septembre 2013. Le dossier doit comporter, entre autres, une lettre de motivation, un curriculum vitae, le dernier rapport d'inspection. Il doit être remis avant fin septembre 2013. (voir BO n° 32 du 06.09.2012).

Pour les résidents

Les candidatures doivent être remises directement auprès de l'établissement sollicité **pour février 2013**.

Consulter la liste des postes sur le site de l'AEFE début janvier ou faire une candidature spontanée auprès de l'établissement voulu à tout moment (possible par mail).

Du rêve à la réalité...

Les établissements français à l'étranger fonctionnent comme des établissements privés avec ce que cela suppose de flexibilité et d'obligations diverses.

Pour les contrats de résidents au départ de France : ceux-ci doivent prendre en charge leurs frais de transport et d'installation, sans compter les éventuels frais de scolarité de leurs enfants. Les difficultés financières peuvent alors s'accumuler et l'Eldorado tant rêvé se transforme en cauchemar !

L'activité syndicale est encore plus justifiée pour dénoncer, en particulier, les contrats locaux avec un salaire au rabais.

→ Mission Laïque Française (MLF)

→ Office Scolaire Universitaire International (OSUI)

→ Association Franco Libanaise pour l'Éducation et la Culture (AFLEC)

La MLF est une association qui gère directement des établissements français ou des écoles d'entreprises françaises à l'étranger.

L'OSUI est une association sans but lucratif, "soeur" de la MLF qui gère les établissements du réseau Maroc.

La MLF procède au recrutement de titulaires ayant au minimum 3 ans de services effectifs :

- enseignants des 1^{er} et 2nd degrés (certifiés et PLP d'enseignement général),
- personnels de direction et d'éducation.

Les inscriptions pour l'AEFE et la MLF se font de septembre à octobre. Elles sont closes pour cette année 2012.

Pour les personnels inscrits, les commissions paritaires auront lieu :

- pour le 1^{er} degré : le 6 mars 2013,
- pour le 2nd degré : les 7/8 mars 2013.

Seuls, les personnels retenus sont avisés, individuellement, par l'Agence de la suite réservée à leurs demandes.

■ Échanges et actions de formation à l'étranger (année 2013-2014)

• BO du 18 octobre 2012 :

- Échange franco-allemand d'enseignants du premier degré.
- Stages de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel à l'étranger d'enseignants des premier et second degrés.
- Séjours professionnels en Allemagne, Autriche, Espagne, Irlande, Italie, Portugal, Royaume-Uni.
- Codofil, séjour en Louisiane d'enseignants des premier et second degrés et de professeurs de français langue étrangère (FLE).
- Échange franco-québécois, poste pour poste, d'enseignants du premier degré.
- Échange, poste pour poste, de professeurs d'anglais du second degré avec les États-Unis.

• BO n° 16 du 19 avril 2012 :

Programme Jules Verne.

• BO n° 29 du 19 juillet 2012 :

- Séjours professionnels à l'étranger.
- Postes et missions dans le réseau culturel à l'étranger (hors AEFE, MLF et AFLEC) relevant du ministère des Affaires Étrangères (MAE).

☛ N'oubliez pas de nous faire parvenir un double de votre dossier de candidature.

■ En Andorre

Pour faire acte de candidature, les titulaires ou stagiaires :

- Doivent écrire au ministère de l'Éducation nationale :
Sous Direction de la vie de l'enseignement scolaire et des établissements
Mission Outre Mer – Andorre
DGESCO – MOM
110, rue de Grenelle - 75357 Paris Cedex 07

- En précisant leur grade, situation administrative et adresse personnelle.

Les postes obtenus sont sans limite de durée.

→ Date limite de réception des lettres de demande de dossiers de candidature :
17 décembre 2012 (cf. BO n° 38 du 18.10.2012).